



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## Gestion du Covid-19 par la Ville : des mesures tardives et insuffisantes

### ASA, télétravail, aménagement de poste, test, pose de congés

Retrouvez en pièce jointe la note DRH sur les différentes procédures à suivre (contact médecin traitant, SMP, supérieur hiérarchique) selon les cas (malade Covid, cas contact, agent vulnérable ou vivant avec un proche vulnérable, garde d'enfant, etc...) et leurs conséquences sur la position administrative des agent-e-s. **Version au 14 septembre tenant compte de la réduction de la durée d'isolement de 14 à 7 jours.**

Les mesures prises par la Ville nous semblent largement insuffisantes.

Certaines situations sont paradoxales. Un agent cas contact Covid est placé en autorisation d'absence...alors qu'un malade Covid bascule en arrêt maladie, avec perte du jour de carence et risque de passage à mi-traitement si l'agent a cumulé plus de 90 jours de maladie sur les 12 derniers mois !

L'agent devant effectuer un test de sa propre initiative hors dispositif Ville peut le faire...après autorisation préalable de l'encadrant et pose de congés si nécessaire ! Pas vraiment incitatif !

Pour les agents vulnérables, la Ville se contente du strict minimum en appliquant le décret n° 2020-1098 du 29 août 2020, voir [ICI](#), qui réduit considérablement les possibilités d'ASA.

Pour les agents « fragiles » ou vivant aux côtés d'un proche vulnérable, le télétravail est privilégié. Quand ce n'est pas possible, on nous parle de travail en présentiel « au regard des nécessités de service » après « aménagement de poste et vérification par la direction des conditions de travail » ! Sauf que la très grande majorité des postes non « télétravaillables » sont difficilement aménageables (auxiliaires de puériculture, ASEM, animateurs, éboueurs, etc...). Par ailleurs, la direction ne sera pas non plus en mesure d'évaluer les conditions de transport de ces agents ! Pour nous c'est une mise en danger irresponsable des personnels compte tenu de la dégradation de la situation sanitaire que nous connaissons. Quand les besoins de service priment sur la sécurité des agents !

**Notre syndicat demande pour l'ensemble des agents de la Ville de Paris le placement en ASA des agents vulnérables au sens 11 pathologies établies par le HCSP jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, voir liste [ICI](#), mais aussi pour les agents vivant aux côtés d'un proche vulnérable selon les mêmes critères.**

Au rayon des bonnes nouvelles, on note le retour des ASA pour garde d'enfants, si le télétravail n'est pas possible, en cas de fermeture de classe ou lorsque l'enfant est considéré comme cas contact.

Positif également le maintien de la rémunération des collègues vacataires vulnérables ou cas contact Covid, voir [ICI](#).

*Paris, le 15 septembre 2020*

**Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org/>**